GÉREZ VOS ANNONCES LÉGALES
SUR
tribuca.net
tribune | côte d'azur

France entière
service 24h/24
historiques devis / attestations / factures
paiement en ligne* de votre client

mon espace juridique

Tout est mis en œuvre par nos équipes pour faciliter vos démarches et répondre à l'ensemble de vos besoins.

* possibilité d'envoyer le lien de paiement en ligne à votre client.

Pour créer votre compte ou tout autre renseignement :
annonces-legales.tribuca.net/officiel
04 92 17 55 00

Pays de Grasse communauté d'agglomération

Avis d'appel public à la concurrence

Accord-cadre de fournitures

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.
Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex,
Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr
Adresse internet : http://www.paysdegrasse.fr.
Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Objet de l'accord-cadre : Acquisition de livres et mission de conseil (2 lots).
Caractéristiques principales : La présente consultation concerne l'acquisition d'ouvrages en lien avec la parfumerie, la mode et ses accessoires, le flaconnage, la chimie et la botanique etune mission de suivi et de conseil et d'orientation bibliographique.
Lieu de livraison : Musée International de la Parfumerie (MIP), 2 boulevard du jeu de Ballon, 06130 Grasse.
Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa notification, renouvelable trois fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.
Durée maximale de l'accord-cadre : 48 mois.
Forme de l'accord-cadre
Accord-cadre à bons de commande sans minimum mais avec un montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :
- Lot 01 : Ouvrages boutique destinés à la vente
Pas de montant minimum par période
Montant maximum par période : 25 000 € HT
- Lot 02 : Ouvrages bibliothèque
Pas de montant minimum par période
Montant maximum par période : 2 000 € HT
Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.
Prestations divisées en lots : oui.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : groupement conjoint ou solidaire.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le réglement de consultation.
1. Critère Organisation, procédures de commande/livraison, qualité suivi et service après-vente pondéré à 60 %
2. Critère Mission de conseil pondéré à 20 %
4. Critère pourcentage de remise pondéré à 10 %
3.Critère démarche RSE du candidat dans le cadre de l'exécution du contrat pondéré à 10 %
Le dossier de consultation est remis gratuitement.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : Lundi 16 novembre 2026, à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires :
La présente consultation est une consultation initiale
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 octobre 2026
Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.marches-securises.fr
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20261013W2_02
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.
Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard,
06131 Grasse Cedex,
Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35
courriel : commande@paysdegrasse.fr

1369A142

Pays de Grasse communauté d'agglomération

Avis d'appel public à la concurrence

Marché public de travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Maître d'ouvrage : C.A. PAYS DE GRASSE.
Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex,
Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr
Adresse internet : http://www.paysdegrasse.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Objet du marché : Démolition, curage et désamiante de l'ancienne station d'épuration de la Marigarde sur la commune de Grasse.
Caractéristiques principales : Le présent marché public a pour objet la démolition, le curageet le désamiante de l'ancienne station d'épuration de Marigarde.
Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la station d'épuration de la Marigarde a été mise hors service et les effluents sont désormais transférés vers la station d'épuration de la Paoute. Le projet prévoit la réutilisation du site pour l'implantation d'un bassin d'orage d'une capacité de 800 m³ ainsi que pour les futurs aménagements du secteur.
Lieu d'exécution des travaux : Route de la Marigarde, 06130 Grasse (Station d'épuration de La Marigarde). Visite conseillée.
Délai d'exécution global du chantier : 7 semaines.
Période de préparation : 4 semaines à compter de l'accusé de réception de la notification.
Travaux : 3 semaines à compter de la date fixée par l'OS de démarrage des travaux.
Le démarrage du chantier est prévu en décembre 2026.
Forme du marché : Marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire. Les prix sont fermes.
Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC: oui.
Prestations divisées en lots : non.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2 du règlement de consultation.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement conjoint ou solidaire.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
1. Critère Prix analysé au regard de la D.P.G.F. pondéré à 40 %
2. Critère Valeur technique au regard du mémoire technique pondéré à 60 %
Le dossier de consultation est remis gratuitement.
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : Lundi 09 novembre 2026, à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception desoffres.
Renseignements complémentaires :
La présente consultation est une consultation initiale
Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 octobre 2026
Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.marches-securises.fr
Maître d'ouvrage délégué : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20261008W2_01
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.
Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex,
Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35
courriel : commande@paysdegrasse.fr

1369A037

ENQUETES PUBLIQUES

METROPOLE NICE COTE D'AZUR

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN POUR LA REALISATION D'UNE REMONTEE MECANIQUE « RIOU – SAUMA LONGUE » SUR LA STATION D'AURON A SAINT-ETIENNE-DE-TINEE

Par arrêté métropolitain en date du 09 octobre 2026, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée, relative à la déclaration de projet pour la création d'une remontée mécanique sur la station d'Auron - Auron, pour une durée de 33 (TRENTE TROIS) jours, **du jeudi 5 novembre 2026 au lundi 7 décembre 2026 inclus.**
A cet effet, par décision de madame la Présidente du Tribunal Administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Gilbert KALDI en qualité de commissaire-enquêteur suppléant
Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :
- à la Mairie de Saint-Etienne-de-Tinée, Place de l'Eglise, 06660 – Saint-Etienne-de-Tinée, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 1 – au Service de la Planification, 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing - quartier de l'Arénas, Nice- immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 –aux jours et heures d'ouverture au public,
- du lundi au jeudi de 9h 00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique:
Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique portant sur la déclaration de projet REMONTEE MECANIQUE
avec mise en compatibilité du PLUm - Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE
Métropole Nice Côte d'Azur
Service de la planification
06364 Nice Cedex 4
Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée **au lundi 7 décembre 2026 à 17h30**.
Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante: ep-riou-sauma-auron.nicecotedazur.org
Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :
A la Mairie de Saint-Etienne-de-Tinée, Place de l'Eglise, les jours suivants :
- Jeudi 5 novembre 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Lundi 7 décembre 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
A la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 – 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing - quartier de l'Arénas, Nice, immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 :
- Mercredi 18 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
- Jeudi 26 novembre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.
En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de Saint-Etienne-de-Tinée et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.
L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante: https://www.nicecotedazur.org/actualites/declaration-de-projet-relative-a-la-realisation-dune-remontee-mecanique-riou-sauma-longue-sur-la-station-dauron/
L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Service de la Planification. (04 89 98 19 21)
Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil métropolitain.

1369A060

22€ par an
formule numérique

+ hors-séries numériques

Plus c'est long, moins c'est bon.


Il n'y a pas que les légumes qui méritent le circuit court.

Pour vos annonces légales, publiez local.

tribuca.net
tribune | côte d'azur